

A.R. 11.9.2016 En vigueur 1.11.2016
M.B. 27.9.2016

■ Modifier

■ Insérer

■ Enlever

Article 12 - ANESTHESIOLOGIE

§ 1^{er}. Honoraires pour les médecins spécialistes en anesthésiologie

e) Traitement de la douleur chronique

...

202790	202801	Infiltration radiculaire ou transforaminale, avec utilisation de l'imagerie médicale, maximum une racine nerveuse par séance, attestable au maximum six <u>trois</u> fois par an	K	45
--------	--------	---	---	----

202812	202823	Infiltration épidurale à visée thérapeutique au niveau lombaire, effectuée dans un local techniquement équipé à cette fin au sein d'un établissement hospitalier agréé, attestable au maximum six fois par an	K	30
-------------------	-------------------	--	--------------	---------------

~~La prestation 202812-202823 est seulement remboursable au bénéficiaire dans le cadre du traitement du canal lombaire étroit multi-étagé avec claudication neurogénique uni- ou bilatérale et de la neuropathie post-zostérienne~~

...

§ 4. a) Les honoraires pour les prestations d'anesthésie mentionnées à la rubrique e) ne peuvent pas être cumulés avec les honoraires pour consultation au cabinet du médecin à l'exception des prestations 202414 - 202425, 202436 - 202440, 202510 - 202521, 202576 - 202580, 202635 - 202646, 202694 - 202705, 202731 - 202742, 202790 - 202801, ~~202812 - 202823~~ et 202834 - 202845.

...

§ 5. Les prestations 202414 - 202425, 202694 - 202705, 202790 - 202801, ~~202812 - 202823~~ et 202856-202860 sont aussi honorées lorsqu'elles sont effectuées par un médecin agréé comme médecin spécialiste en chirurgie générale, en neurochirurgie, en neurologie, en chirurgie orthopédique, en rhumatologie ou en médecine physique et en réadaptation.

§ 7. Les prestations 202436-202440, 202451-202462, 202473-202484, 202495-202506, 202731-202742, 202753-202764, 202775-202786, 202790-202801, ~~202812-202823~~, 202834-202845 et 202856-202860 sont également honorées lorsqu'elles sont effectuées par un médecin agréé en tant que médecin spécialiste en radiodiagnostic qui est familiarisé avec des techniques interventionnelles, sur prescription du médecin traitant.